

DIPLOME D'ETAT DE TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

Sommaire

DIPLOME D'ETAT DE TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE	1
ANNEXE 1 – REFERENTIEL PROFESSIONNEL.....	3
I.1 – Contexte d'intervention	3
I.2 - Référentiel fonctions/activités.....	4
I.3 - Référentiel de compétences.....	5
Domaine de compétences 1 : Conduite du projet d'aide à la personne	5
Domaine de compétences 2 : Communication professionnelle et travail en réseau.....	5
Domaine de compétences 3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne	5
Domaine de compétences 4 – Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur la vie quotidienne.	5
Domaine de compétences 5 – Contribution au développement de la dynamique familiale	5
Domaine de compétences 6 – Accompagnement social vers l'insertion.....	5
DC1 : Conduite du projet d'aide à la personne.....	6
DC2 - Communication professionnelle et travail en réseau	8
DC 3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne.....	10
DC 4 – Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne	11
DC 5 – Contribution au développement de la dynamique familiale.....	12
DC 6 – Accompagnement social vers l'insertion.....	14
 ANNEXE 2 : REFERENTIEL DE CERTIFICATION.....	 15
DC1 : Conduite du projet d'aide à la personne.....	15
Domaine de compétences 2 : « Communication professionnelle et travail en réseau ».....	15
Domaine de compétences 3 : « Réalisation des actes de la vie quotidienne »	16
Domaine de compétences 4 : « Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne »	16
Domaine de compétences 5 : « Contribution au développement de la dynamique familiale »	16
Domaine de compétences 6 : « Accompagnement social vers l'insertion »	16

ANNEXE 3 : REFERENTIEL DE FORMATION.....	17
DF1 : Conduite du projet d'aide à la personne.....	17
DF2 : Communication professionnelle et travail en réseau.....	18
DF3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne.....	19
DF4 : Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne	20
DF5 : Contribution au développement de la dynamique familiale	21
DF6 : Accompagnement social vers l'insertion.....	22
ANNEXE 4 : DISPENSES ET ALLEGEMENTS DE DOMAINES DE FORMATION	23

ANNEXE 1 – REFERENTIEL PROFESSIONNEL

I.1 – Contexte d'intervention

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale effectuent une intervention sociale préventive, éducative et réparatrice visant à favoriser l'autonomie des personnes et leur intégration dans leur environnement et à créer ou restaurer le lien social.

Ils accompagnent et soutiennent les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées. Ces interventions s'effectuent au domicile, habituel ou de substitution, dans leur environnement proche ou en établissement. Les établissements et services employeurs sont notamment ceux visés par l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Ils élaborent leur intervention avec la personne aidée en collaboration avec l'équipe de travail et leur encadrement en fonction des besoins de la personne ou d'un groupe de personnes ou conformément à un mandat et dans le cadre du projet de service. Le projet d'intervention ainsi élaboré définit et hiérarchise les objectifs de cette intervention, précise les moyens devant être utilisés pour les atteindre. Les techniciens de l'intervention sociale et familiale mettent en œuvre l'intervention et évaluent son déroulement avec la personne aidée, l'encadrement et, le cas échéant les partenaires extérieurs.

Les activités de la vie quotidienne constituent le support privilégié de l'intervention des techniciens de l'intervention sociale et familiale. En appui de ces actes, les techniciens de l'intervention sociale et familiale proposent et transmettent l'ensemble des savoirs nécessaires en vue de leur réalisation par les personnes elles-mêmes.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale ont un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion. Ils contribuent au développement de la dynamique familiale et soutiennent tout particulièrement la fonction parentale.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale conduisent des actions individuelles ou collectives dans un cadre pluriprofessionnel et de partenariat.

Les techniciens de l'intervention sociale et familiale sont à leur niveau garants du respect des droits fondamentaux des usagers et se doivent d'adopter une attitude cohérente avec l'éthique de l'intervention sociale et des missions confiées.

I.2 - Référentiel fonctions/activités

↳ Élaboration, mise en œuvre et évaluation du projet individualisé

- Contribue à l'élaboration du projet d'établissement ou de service.
- Communique avec les responsables de l'établissement ou du service et les autres intervenants
- Contribue à l'évaluation de la situation et des besoins de la personne ou du groupe
- Elabore un projet individualisé
- Met en œuvre le projet individualisé
- Évalue le projet individualisé

↳ Accompagnement vers l'autonomie de la personne dans les actes de la vie quotidienne

- Réalise en suppléance ou aide à réaliser les activités de la vie quotidienne.
- Transmet des savoir faire et favorise leur apprentissage
- Accompagne les personnes dans l'appropriation de leur cadre de vie.
- Assure la sécurité des personnes
- Conseille en matière de gestion du budget quotidien

↳ Aide à l'insertion dans l'environnement et à l'exercice de la citoyenneté

- Informe les personnes sur leurs droits et leurs devoirs,
- Oriente vers les structures compétentes.
- Assure la médiation entre personnes, groupe de personnes, familles et institutions.
- Accompagne les personnes dans leurs projets personnels (projets de vie, loisirs, vacances) ou professionnels.
- Contribue à la mise en œuvre du projet d'insertion ou d'intégration
- Contribue à la mise en œuvre et au développement d'actions collectives.

↳ Participation au développement de la dynamique familiale

- Accompagne et aide à l'exercice de la fonction parentale.
- Aide les parents à accueillir et prendre soin du nourrisson.
- Accompagne les personnes en fin de vie.
- Accompagne la cellule familiale dans les situations de rupture, de modification importante de la vie ou de traumatisme familial et propose des actions adaptées.
- Informe sur les mesures de protection juridique relatives aux personnes vulnérables.

I.3 - Référentiel de compétences

Domaine de compétences 1 : Conduite du projet d'aide à la personne

- 1.1. Evaluer la situation et les besoins de la personne
- 1.2. Elaborer un projet individualisé dans le cadre des objectifs définis
- 1.3. Mettre en œuvre le projet individualisé
- 1.4. Evaluer le projet individualisé
- 1.5. Participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions collectives

Domaine de compétences 2 : Communication professionnelle et travail en réseau

- 2.1. Elaborer, gérer et transmettre de l'information
- 2.2. S'inscrire dans un travail d'équipe
- 2.3. Etablir une relation professionnelle
- 2.4. Assurer une médiation
- 2.5. Développer des actions en partenariat et en réseau

Domaine de compétences 3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne

- 3.1. Réaliser en suppléance les actes ordinaires de la vie quotidienne
- 3.2. Contribuer au respect de l'hygiène
- 3.3. Favoriser la sécurité des personnes aidées

Domaine de compétences 4 - Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur la vie quotidienne.

- 4.1. Mettre en œuvre un programme progressif d'apprentissage
- 4.2. Favoriser l'appropriation des actes du quotidien et du cadre de vie
- 4.3. Conseiller sur la gestion du budget quotidien

Domaine de compétences 5 - Contribution au développement de la dynamique familiale

- 5.1. Aider et soutenir la fonction parentale
- 5.2. Accompagner la cellule familiale dans des situations de modification importante de la vie
- 5.3. Favoriser les situations de bientraitance et agir dans les situations de maltraitance

Domaine de compétences 6 - Accompagnement social vers l'insertion

- 6.1. Informer et orienter vers des services adaptés
- 6.2. Accompagner les personnes dans leurs démarches

(DC = Domaine de compétence)

DC1 : Conduite du projet d'aide à la personne

Compétences	Indicateurs de compétences
1.1. Evaluer la situation et les besoins de la personne	<ul style="list-style-type: none"> 1.1.1 Connaître les publics aidés : familles vulnérables, personnes handicapées, âgées ou en risque d'exclusion. 1.1.2 Connaître les dispositifs de prise en charge dont relève la personne 1.1.3 Poser un diagnostic de situation, évaluer les potentialités de la personne autant que ses désavantages, déficiences et incapacités. 1.1.4 Savoir recueillir l'expression des attentes des personnes et la prendre en compte
1.2. Elaborer un projet individualisé dans le cadre d'objectifs définis	<ul style="list-style-type: none"> 1.2.1 Connaître la méthodologie d'élaboration du projet individualisé 1.2.2 S'assurer de l'articulation du projet individualisé avec le projet d'établissement ou de service 1.2.3 Savoir proposer et formuler un projet individualisé sur la base d'objectifs contractualisés 1.2.4 Elaborer le projet individualisé en fonction des besoins de la personne et/ou d'une mission relevant d'un mandat 1.2.5 Rechercher le consentement de la personne
1.3. Mettre en œuvre le projet individualisé	<ul style="list-style-type: none"> 1.3.1 Connaître les droits et obligations des personnes aidées et les respecter 1.3.2 Connaître et respecter les règles liées à l'éthique, au secret et à la discrétion professionnelle dans le cadre des missions confiées 1.3.3 Organiser son intervention et pouvoir hiérarchiser ses priorités d'action 1.3.4 Mobiliser les compétences des personnes aidées et susciter leur participation 1.3.5 Savoir mettre en œuvre des stratégies (environnement, ressources, contraintes, etc...) 1.3.6 Savoir agir dans le cadre d'une mission relevant d'un mandat

1.4. Evaluer le projet individualisé

- 1.4.1 Savoir évaluer ses méthodes pratiques et outils
- 1.4.2 Savoir partager les analyses avec la personne et les partenaires
- 1.4.3 Savoir impliquer les personnes dans l'évaluation de leur situation
- 1.4.4 Pouvoir mesurer les attentes et la satisfaction des personnes à travers des indicateurs pertinents
- 1.4.5 Evaluer les réponses apportées aux personnes en utilisant des outils et des procédures adaptées
- 1.4.6 Savoir mesurer les écarts entre les attentes de la personne et les réponses apportées et en déterminer les causes
- 1.4.7 Réactualiser le projet individualisé en conséquence
- 1.4.8 Savoir préparer une fin d'intervention
- 1.4.9 Savoir prendre du recul sur les pratiques

1.5. Participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions collectives

- 1.5.1 Savoir repérer une problématique commune à un groupe et la traduire en projet d'action
 - 1.5.2 Savoir participer à l'élaboration ou initier des actions collectives
 - 1.5.3 Connaître les techniques d'organisation et d'animation de groupe
 - 1.5.4 Savoir mobiliser les personnes
 - 1.5.5 Savoir évaluer une action collective
-

DC2 - Communication professionnelle et travail en réseau

Compétences	Indicateurs de compétences
2.1 Elaborer, gérer et transmettre de l'information	<ul style="list-style-type: none"> 2.1.1. Savoir sélectionner des informations 2.1.2. Savoir traiter et conserver des informations 2.1.3. Savoir actualiser ses connaissances 2.1.4. Savoir utiliser les technologies de l'information et de la communication 2.1.5. Savoir formaliser et restituer les éléments recueillis 2.1.6. Savoir rendre compte de l'action au moyen de comptes-rendus oraux et écrits en les adaptant aux besoins des interlocuteurs 2.1.7. Savoir formuler et argumenter des propositions
2.2. S'inscrire dans un travail d'équipe	<ul style="list-style-type: none"> 2.2.1. Pouvoir participer à l'élaboration du projet d'établissement ou de service 2.2.2. Connaître les grandes orientations de l'action sociale et médico-sociale 2.2.3. Savoir prendre en compte les évolutions des problèmes sociaux 2.2.4. Pouvoir participer à la politique d'amélioration de la qualité engagée par l'établissement ou le service 2.2.5. Savoir prendre et passer le relais à d'autres partenaires, même en urgence
2.3. Etablir une relation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> 2.3.1 Savoir se présenter et présenter son service 2.3.2 Savoir (accueillir et) se faire accueillir au domicile des personnes 2.3.3 Savoir favoriser l'expression 2.3.4 Savoir adapter son mode de communication aux personnes aidées, (notamment aux celles ne maîtrisant pas la langue française) et aux partenaires 2.3.5 Savoir utiliser les techniques de communication 2.3.6 Savoir gérer son implication personnelle

2.4. Assurer une médiation

- 2.4.1 Connaître les principes généraux de la communication interpersonnelle
- 2.4.2 Identifier les modes de communication des relations familiales, intergénérationnelles et des relations interculturelles
- 2.4.3 Faciliter l'expression et les échanges entre personnes et entre personnes et institutions
- 2.4.4 Savoir utiliser les techniques de gestion des conflits

2.5. Développer des actions en partenariat et en réseau

- 2.5.1. Connaître les dynamiques institutionnelles
- 2.5.2. Identifier les partenaires à solliciter et faire le lien avec son établissement ou service
- 2.5.3. Pouvoir travailler au sein d'une équipe pluridisciplinaire

[↑ retour sommaire](#)

DC 3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne

Compétences	Indicateurs de compétences
3.1. Réaliser en suppléance les actes ordinaires de la vie quotidienne	3.1.1. Savoir réaliser les achats alimentaires 3.1.2. Savoir élaborer des menus dans le respect des équilibres nutritionnels, des cultures et habitudes de vie, de l'âge ou de l'état de santé, 3.1.3. Savoir entretenir le cadre de vie 3.1.4. Savoir entretenir le linge et les vêtements
3.2. Contribuer au respect de l'hygiène	3.2.1. Savoir prévenir et corriger les effets liés au manque d'hygiène 3.2.2. Savoir agir pour la préservation de la santé
3.3. Favoriser la sécurité des personnes aidées	3.3.1. Prévenir les accidents domestiques 3.3.2. Repérer les sources d'insalubrité et proposer des solutions préventives et les mettre en œuvre 3.3.3. Contribuer à l'aménagement de l'espace dans un but de confort et de sécurité 3.3.4. Maîtriser les pratiques d'aide à la mobilité des personnes et leur approche ergonomique

[↑ retour sommaire](#)

DC 4 – Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne

Compétences	Indicateurs de compétences
4.1. Mettre en œuvre un programme progressif d'apprentissage	<p>4.1.1. Savoir mobiliser les potentialités de la personne et valoriser ses acquis</p> <p>4.1.2. Savoir mettre en œuvre une intervention éducative en utilisant des méthodes et des techniques pédagogiques adaptées</p> <p>4.1.3. Savoir transmettre à la personne la capacité d'évaluer elle-même ses réussites et ses besoins</p>
4.2. Favoriser l'appropriation des actes du quotidien et du cadre de vie	<p>4.2.1. Permettre aux personnes d'intégrer la dimension sociale de l'habitat et du cadre de vie</p> <p>4.2.2. Faire des propositions de personnalisation de l'habitat.</p> <p>4.2.3. Proposer des solutions pour l'aménagement et l'équipement du logement ou sa réorganisation.</p>
4.3. Conseiller sur la gestion du budget quotidien	<p>4.3.1. Connaître les principes de base de la gestion d'un budget quotidien</p> <p>4.3.2. Conseiller sur les achats courants</p> <p>4.3.3. Identifier les situations à risque de surendettement</p>

[↑ retour sommaire](#)

DC 5 – Contribution au développement de la dynamique familiale

Compétences	Indicateurs de compétences
5.1. Aider et soutenir la fonction parentale	<ul style="list-style-type: none"> 5.1.1. Connaître les grandes orientations des politiques familiales et de la politique de l'enfance 5.1.2. Etre en capacité d'informer les membres du groupe familial sur leurs droits et devoirs vis à vis des enfants et de la société 5.1.3. Informer les enfants sur leurs droits et leurs devoirs 5.1.4. Repérer les potentialités et les capacités du groupe familial et savoir s'appuyer sur les personnes ressources au sein de la famille 5.1.5. Permettre aux parents de favoriser le développement global de l'enfant et de l'adolescent 5.1.6. Connaître les besoins du nourrisson, de l'enfant et de l'adolescent 5.1.7. Apprendre aux parents à prendre soin du nourrisson 5.1.8. Repérer les signes de carence ou de retard dans le développement des enfants et des adolescents 5.1.9. Participer à l'éducation et à la socialisation de l'enfant ou de l'adolescent 5.1.10. Proposer des activités propres au développement de l'enfant 5.1.11. Repérer les difficultés scolaires des enfants et participer au soutien scolaire
5.2. Accompagner la cellule familiale dans des situations de modification importante de la vie	<ul style="list-style-type: none"> 5.2.1. Repérer les conséquences d'une nouvelle situation familiale pour chacun des membres de la famille 5.2.2. Proposer à la famille des modalités d'action adaptées à la nouvelle situation 5.2.3. Accompagner les différents membres de la famille dans leur recherche d'un nouvel équilibre de vie 5.2.4. Repérer les difficultés que peut rencontrer la cellule familiale lors de l'arrivée d'un enfant au foyer 5.2.5. Participer à l'accompagnement des personnes en fin de vie et soutenir les autres membres du foyer dans la période qui suit le décès 5.2.6. Aider la cellule familiale à envisager et préparer la période qui suit le décès

5.3. Favoriser les situations de bientraitance et agir dans les situations de maltraitance

- 5.3.1. Connaître les grandes orientations des politiques en matière de majeurs protégés et de protection de l'enfance
 - 5.3.2. Informer sur les mesures de protection juridique des personnes vulnérables
 - 5.3.3. Connaître les dispositifs de lutte contre la maltraitance
 - 5.3.4. Repérer les dynamiques intra-familiales, alerter sur les situations de violence familiale ou de maltraitance et mettre en lien avec les institutions concourant à la protection de l'enfance ou des adultes
-

[↑ retour sommaire](#)

DC 6 – Accompagnement social vers l’insertion

Compétences	Indicateurs de compétences
6.1. Informer et orienter vers des services adaptés	<p>6.1.1 Connaître les droits et les libertés fondamentales des personnes</p> <p>6.1.2 Rappeler (et donner des repères) sur les lois et les règles sociales permettant à la personne ou au groupe de s’y inscrire en tant que citoyen.</p> <p>6.1.3 Connaître les équipements et les services de proximité auxquels les personnes peuvent faire appel</p> <p>6.1.4 Connaître les prestations et aides financières éventuelles et les conditions générales de leur utilisation</p>
6.2. Accompagner les personnes dans leurs démarches	<p>6.2.1. Contribuer à l’émergence, à l’élaboration et au suivi de projets personnels ou professionnels.</p> <p>6.2.2. Identifier les critères inhérents à la faisabilité du projet des personnes</p>

[↑ retour sommaire](#)

ANNEXE 2 : REFERENTIEL DE CERTIFICATION

(DC = Domaine de compétences)

DC1 : Conduite du projet d'aide à la personne

Modalités d'évaluation

↪ **Pratique professionnelle évaluée et notée conjointement par l'établissement de formation et le site qualifiant.**

- Note sur 20 (coefficient 1)
- Epreuve organisée par l'établissement de formation (conformément à la procédure établie dans la convention de site qualifiant)

↪ **- Dossier de pratiques professionnelles noté par le jury du diplôme**

- Note sur 20 (coefficient 1)
- - Soutenance orale du dossier devant le jury du diplôme (30 minutes)
- Note sur 20 (coefficient 1)
- Epreuve organisée par la DRASS

Domaine de compétences 2 : « Communication professionnelle et travail en réseau »

↪ **Epreuve orale permettant au candidat de positionner, pour une situation donnée, le rôle du TISF par rapport à l'équipe et aux partenaires (2 sujets au choix, préparation 30 minutes, entretien 20 minutes)**

- Note sur 20.
- Epreuve organisée par l'établissement de formation

Domaine de compétences 3 : « Réalisation des actes de la vie quotidienne »

- ↪ **Contrôle continu en cours de formation comprenant des épreuves de mises en situation pratique et au moins une épreuve de contrôle de connaissances.**
- Note sur 20
 - Epreuve organisée par l'établissement de formation

Domaine de compétences 4 : « Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne »

- ↪ **Epreuve orale de 20 minutes permettant, à partir d'une situation de la vie quotidienne, au candidat d'analyser les enjeux et les moyens de l'action éducative.**
- Note sur 20
 - Epreuve organisée par l'établissement de formation

Domaine de compétences 5 : « Contribution au développement de la dynamique familiale »

- ↪ **Epreuve écrite de 3 heures permettant au candidat d'analyser une situation en rapport avec l'enfance ou la famille**
- Note sur 20
 - Epreuve organisée par la DRASS

Domaine de compétences 6 : « Accompagnement social vers l'insertion »

- ↪ **Epreuve écrite de 2 heures permettant, pour une situation d'exclusion donnée, au candidat :**
- de présenter les dispositifs et les services pouvant être sollicités
 - de proposer un accompagnement social adapté
 - Note sur 20
 - Epreuve organisée par l'établissement de formation

[↑ retour sommaire](#)

ANNEXE 3 : REFERENTIEL DE FORMATION

(DF = Domaine de formation)

DF1 : Conduite du projet d'aide à la personne

Contenu indicatif : Cadre institutionnel et juridique des politiques et dispositifs d'aide et d'action sociale :

- Approche des institutions
- Partage des compétences et décentralisation

Droits et devoirs des usagers et des professionnels :

- Ethique, secret professionnel et déontologie
- Notions de contrat, de mandat

Méthodologie de projet :

- Diagnostic de situations
- Elaboration de projets et de plan d'actions
- Evaluation de l'intervention

Méthodologie de l'intervention :

- Approche comparée de l'intervention au domicile et en établissement
- Développement social local
- Travail avec les groupes

Développement de la personne à travers ses différentes dimensions : physiologiques, psychologiques, économiques et culturelles
(conception, naissance, enfance, adolescence, vie adulte, 3^o âge et 4^o âge)

Préparation du dossier de stage

Volume horaire : 270 heures

Domaine de compétences visés :	<p>Domaine de compétences 1 –Conduite du projet d'aide à la personne</p> <p>1.1. Evaluer la situation et les besoins de la personne</p> <p>1.2. Elaborer un projet individualisé dans le cadre des objectifs définis</p> <p>1.3. Mettre en œuvre le projet individualisé</p> <p>1.4. Evaluer le projet individualisé</p> <p>1.5. Participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions collectives</p>
---------------------------------------	---

[↑ retour sommaire](#)

DF2 : Communication professionnelle et travail en réseau

Contenu indicatif : Travail en partenariat, réseau

- Historique des professions sociales
- Rôle et fonctions des professions sociales et médico-sociales

Transmission de l'information :

- Sélection, traitement et conservation de l'information
- Coordination et travail en équipe pluri-professionnelle
- Animation de réunions
- Expression écrite et écrits professionnels
- Communication professionnelle, outils et méthodes
- Utilisation des technologies de l'information et de la communication, notions d'informatique
- Techniques de gestion des conflits

Volume horaire : 100 heures

Domaine de compétences visés : Domaine de compétences 2 – Communication professionnelle et travail en réseau

- 2-1 **Elaborer, gérer et transmettre de l'information**
- 2-2 **S'inscrire dans un travail d'équipe**
- 2-3 **Etablir une relation professionnelle**
- 2-4 **Assurer une médiation**
- 2-5 **Développer des actions en partenariat et en réseau**

[↑ retour sommaire](#)

DF3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne

Contenu indicatif : Aspects techniques de la vie quotidienne :

- Techniques culinaires simples, hygiène et équilibre alimentaire. Alimentation (nourrisson, personne âgée,...)
- Entretien du linge et du cadre de vie
- Règles d'hygiène en matière de santé : gestes des premiers secours (AFPS), prévention des accidents domestiques, puériculture (soins aux jeunes enfants) et femmes enceintes (grossesse à risque),
- Ergonomie – gestes et postures

Volume horaire : 150 heures

Domaine de	Domaine de compétences 3 – Réalisation des actes de la vie quotidienne
compétences visés :	3-1 Réaliser en suppléance les actes ordinaires de la vie quotidienne
	3-2 Contribuer au respect de l'hygiène
	3-3 Favoriser la sécurité des personnes aidées

[↑ retour sommaire](#)

DF4 : Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne

Contenu indicatif : Accompagnement à la vie quotidienne :

- Transmission et échange
- Valorisation de la personne et image de soi
- Approche ludique et socialisation
- Approche individuelle ou collective

Aspects psychologiques sociaux et culturels de la vie quotidienne :

Habitudes alimentaires

Conditions de vie

Fonction sociale du vêtement

Fonction du logement comme lieu de vie et espace social et identitaire

Modes de consommation

Gestion du budget :

- Règles de gestion du budget familial au quotidien
- Protection des consommateurs

Psychopédagogie :

- Le processus d'apprentissage, l'acte d'apprendre

Volume horaire : 150 heures

Domaine de compétences visés : Domaine de compétences 4 – Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne

- 4-1 **Mettre en œuvre un programme progressif d'apprentissage**
- 4-2 **Favoriser l'appropriation des actes du quotidien et du cadre de vie**
- 4-3 **Conseiller sur la gestion du budget**

[↑ retour sommaire](#)

DF5 : Contribution au développement de la dynamique familiale

Contenu indicatif : La famille :

- Famille et son environnement
 - Evolution sociologique et identité socioculturelle de la famille
 - Fonctions parentales
 - Relations entre les membres de la famille, (intergénérationnelles, fratries,...)
 - Les situations de crise, les personnes en fin de vie

- L'enfant et l'adolescent :
 - Accueil de l'enfant ou de l'adolescent
 - Socialisation et éducation de l'enfant et de l'adolescent
 - Prévention et protection de l'enfance

- Les formes de maltraitance.
- Les dispositifs et démarches de lutte contre la maltraitance.

Volume horaire : 150 heures

Domaine de compétences visés : Domaine de compétences 5 – Contribution au développement de la dynamique familiale

- 5-1 **Aider et soutenir la fonction parentale**
- 5-2 **Accompagner la cellule familiale dans des situations de modification importante de la vie**
- 5-3 **Favoriser les situations de bienveillance et agir dans les situations de maltraitance**

[↑ retour sommaire](#)

DF6 : Accompagnement social vers l'insertion

Contenu indicatif : Facteurs socio-économiques, psychologiques et culturels de l'exclusion

Connaissance des principaux dispositifs, prestations ou aides financières et des services concourant à l'insertion et à la lutte contre les exclusions (RMI, accès au logement, prestations relevant des organismes de sécurité sociale,...)

Connaissance des publics en difficulté ou en risque d'exclusion, en situation de dépendance, personnes atteintes de pathologies, personnes issues de l'immigration en difficulté d'insertion

Volume horaire : 130 heures

Domaine de compétences visés : [Domaine de compétences 6 - Accompagnement social vers l'insertion](#)

6-1 [Informer et orienter vers des services adaptés](#)

6-2 [Accompagner les personnes dans leurs démarches](#)

[↑ retour sommaire](#)

ANNEXE 4 : DISPENSES ET ALLEGEMENTS DE DOMAINES DE FORMATION

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense des épreuves de certification s'y rapportant.

TISF	Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ou Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale	Baccalauréat professionnel services en milieu rural	BEATEP spécialité activité sociale et vie locale ou BP JEPS animation sociale	Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale ou mention complémentaire aide à domicile	Diplôme d'Etat d'assistant familial	Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique	Titre professionnel assistant de vie
DF 1 : Conduite du projet d'aide à la personne	Dispense			Allègement	Allègement		Allègement	
DF2 : Communication professionnelle et travail en réseau	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Allègement	Allègement		
DF3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne					Dispense	Allègement	Allègement	Dispense
DF4 : Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne	Allègement							
DF5 : Contribution au développement de la dynamique familiale	Allègement					Dispense		
DF6 : Accompagnement social vers l'insertion	Dispense	Dispense*	Allègement	Allègement				

* uniquement pour les titulaires du Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale option activités de soutien et d'aide à l'intégration